



Preavi de depart aux hlm location

Par **beaufils**, le **26/06/2008** à **07:57**

j'ai donné mon préavi de depart aux h.l.m. je voulais savoir si je pouvais revenir sur ma décision et annullé mon départ.

merci

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **15:25**

Le mieux que vous puissiez faire est de contacter l'administrateur des HLM pour revenir sur cette décision.

Tout dépendra s'il a pris des engagements auprès d'un locataire en succession de votre occupation ou si le dossier est resté en l'état.

Cordialement

Par **Ienia**, le **27/06/2008** à **14:34**

Bonjour,

Ecrivez vite une lettre recommandée à votre bailleur en expliquant que vous ne pouviez plus quitter votre logement. Normalement ils devraient pouvoir vous arranger, surtout ne vous contentez pas de correspondance téléphonique, on peut vous raconter n'importe quoi, faites tous par écrit.

J'étais dans le même cas il y a un mois, par téléphone on m'a dit que je n'avais pas le droit

de revenir sur mon préavis, j'ai quand même fait une lettre recommandée en expliquant la situation et ça s'est arrangé.

Bon courage!